

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Théo Lazuech, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Laurent Rémy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Philippe Escande
Ariane Wachthausen (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Rémi Darmon
Pierre Chazan	Pouvoir à Martine Charvin
Alain Cano (arrivé à 21h08)	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Michèle Viala (arrivée 20h54)	Pouvoir Frédéric Henriot
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Didier Missenard
Abdelhamid Mellouk	Pouvoir à David Ros
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Patrick Villette

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierrick Courilleau est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-09 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DES LOCAUX PRECEDEMMENT OCCUPES PAR LE TRESOR PUBLIC,
SITUES 1 PLACE DU DOCTEUR ERNST ALBERT**

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2121-29, L2122-18, L2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement les articles L.2111-1 et L.2141-1,

Vu le Procès-Verbal établi par la Police Municipale le 19 janvier 2024 constatant la désaffectation du bâtiment en R + 2, à usage précédemment du trésor public, situé 1, Place du Docteur Ernest Albert à Orsay, ci-annexé,

Vu l'avis de la commission de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Transports en date du 24 janvier 2024,

Considérant que la Ville d'Orsay est propriétaire du bâtiment en R + 2, à usage précédemment du trésor public, d'une surface de plancher totale de 557,5 m², situé 1, Place du Docteur Ernest Albert à Orsay sur la parcelle cadastrée section BI n° 128 d'une superficie de 4125 m², et appartient au domaine public de la commune,

Considérant qu'à ce jour, le bâtiment n'est plus affecté à l'usage du public, et qu'il est donc désaffecté,

Considérant dès lors la nécessité de procéder au déclassement du bien du domaine public communal,

Considérant que Monsieur Rémi Darmon et Madame Martine Charvin ont quitté la séance du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, Adoptée par 7 abstentions (Patrick Villette pour Christophe Le Forestier, Laurent Rémy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas) et 23 pour :

- **Constata** la désaffectation du bâtiment en R + 2, à usage précédemment du trésor public, d'une surface de plancher totale de 557,5 m², situé 1, Place du Docteur Ernest Albert à Orsay.
- **Approuve** le déclassement du domaine public communal, du bâtiment en R + 2, à usage précédemment du trésor public, d'une surface de plancher totale de 557,5 m², situé 1, Place du Docteur Ernest Albert à Orsay.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

06 FEV. 2024

06 FEV. 2024

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

